

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2008

L'an deux mil huit, le trente et un du mois de juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2008

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Monsieur Régis VERON, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Julien LE ROUZIC, Monsieur Philippe MAUPRIVEZ, Monsieur René BACUET, Monsieur Alexandre MATRAS, Madame Catherine CHARLES ALFRED et Madame Catherine DUMENIL.

Absent excusé non représenté : Néant.

Absents excusés représentés :

Madame Monique RIMBERT donne pouvoir à Monsieur Pierre SAROUL

Madame Frédérique ANORGA donne pouvoir à Monsieur Olivier DEVRON.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre MATRAS

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Monsieur Julien LE ROUZIC donne lecture du compte-rendu du 4 juillet 2008.

Etude préalable à l'assainissement phase II

Monsieur le Maire présente le DCE concernant les études préalables à l'assainissement phase II.

Le montant de l'estimation des études établie par la Direction Départementale de l'Equipement est de 223 640,00 euros H.T.. Ces études sont subventionnées à hauteur de 80 % du montant H.T..

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal décide :

- d'approuver le DCE pour les études préalables à l'assainissement phase II
- d'autoriser le maire à lancer la procédure de consultation et à signer les pièces du marché.

Travaux en régie

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de restaurer le bureau d'accueil, l'entrée et son bureau.

Après achat de tout le matériel nécessaire, les travaux seront réalisés par les cantonniers et sont des travaux en régie afin de pouvoir récupérer la TVA. A ce titre, ils devront être comptabilisés tout au long de l'année en section de fonctionnement au compte 6068 : autres matières et fournitures.

En fin d'année ces travaux seront affectés en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attendu que ces travaux en régie n'ont pas été prévus au Budget Primitif 2008, décide d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

- 020 : Dépenses imprévues : - 4000
- 6068 : autres matières et fournitures : + 4000
- 722 : + 4000

en fin d'année 2008 : Transfert en :

Section d'Investissement :

Compte 21 ou 23- OPERATION 00 49 Travaux mairie.

Fonds de classement des Monument historiques, virement de crédit

Conformément aux directives de la trésorerie et de la nouvelle réglementation en vigueur, il est dit que le fonds de classement des Monuments historiques se prend en charge au compte 20413 de la section d'investissement et non au compte 65733 (Fonds de concours) de la section de fonctionnement.

Pour ce faire, les crédits budgétaires n'ayant pas été prévus au budget 2008, il convient d'effectuer un virement de crédits en section d'investissement du compte :

020 dépenses imprévues	- 368,31 euros
20413 immobilisations incorporelles (département)	+ 368,31 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédits ci-dessus.

Questions et informations diverses

- **Clocher de l'Eglise** : un expert est venu constater les dégradations et travaux à prévoir. Un devis a été établi et son montant est de 125000 euros H.T..
- **Mur du cimetière** : un expert est venu mais pas pour la partie concernée. Suite à sa visite contact a été pris avec la Société Ganformina qui s'est déplacée et doit revoir sa Compagnie d'Assurances ; ce dossier sera relancé après les congés.

- **La Poste** : Monsieur DEVRON annonce la mise en service de l'Agence Postale Communale en Octobre 2008 ; une personne a été recrutée en accord avec la Poste et la Commune de GANDELU.
- **Antenne Orange** : La mise en service était prévue fin juillet mais un conflit entre Orange et France Télécom semble freiner celle-ci.
- **Fête Patronale 2008** : Monsieur DEVRON se félicite du déroulement de cette fête et remercie particulièrement l'Association S.A.G.E.S. pour sa participation ainsi que tous les bénévoles qui se sont investis.
- **Panneau cinémomètre** : Après avoir pris connaissance de la possibilité d'avoir, à titre gracieux, un panneau signalant la vitesse, le nombre de points perdus et l'amende en cas de dépassement de vitesse, en contrepartie, d'une publicité au dos de ce panneau, nous avons communiqué à la Société le dernier comptage routier connu ; si une suite favorable est donnée, ce panneau sera placé à hauteur de la Mairie.
- **Marquage routier** : Le marquage pour la sécurité de la sortie des écoles sera fait avant la rentrée des classes. Sera refait le passage piétons en face de la Mairie, le marquage « sortie école » et les panneaux vitesse limité à 50 km /h.
- **Prochain film à la salle polyvalente** : Monsieur REGAL informe les personnes présentes que la prochaine séance aura lieu le 7 octobre à 20 h 30 : Le dernier Indiana Jones : « Le royaume du crâne de cristal ».
- **Prochain Journal Communal** : Madame BUCQUET informe du retard de la rédaction et annonce que la parution du numéro 2 se fera première quinzaine d'août.
- **Employés Communaux** : Monsieur BACUET reproche que les cantonniers n'ont « plus de chef » et qu'ils font ce qu'ils veulent.
- **Fête Patronale** : Madame DAAGE félicite les organisateurs de la Fête 2008.
- **Regards Sablonnière** : Monsieur BACUET signale que des regards sont en cours d'affaissement ; cela devrait être remis en état par les cantonniers
- **Lavoirs** : Monsieur BACUET signale que les lavoirs sont hors d'eau et qu'il faut les remplir pour les maintenir en bon état.

La séance est levée à 20 heures 00.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la Commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 09 août 2008, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, **O.DEVRON**